

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 JUIN 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, IBARBOURE, MATON

POUVOIRS : Mme BUTORI à M. BROUCARET, M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. IBARBOURE à Mme ECHEVERRIA, M. MATON à M. KORDIAN

SECRETARE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 5 – FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU TRESORIER PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE – BUDGET PRINCIPAL CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL - BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu les comptes de gestion dressés par le Trésorier Payeur Municipal de Bayonne,

Considérant qu'ils sont conformes aux réalisations des Comptes Administratifs 2022 qui viennent de vous être présentés, identiques ligne à ligne, chapitre par chapitre ;

Ils reprennent dans leurs écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- L'ensemble des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés par M. le Président sur l'exercice 2022,
- Les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent aucune observations sur les réalisations 2022,

- Déclare n'émettre aucune réserves sur le compte de gestion du Budget Principal et du Budget annexe de l'Orchestre du Pays Basque,

DONT ACTE